

Délibération du conseil municipal

Du 17 octobre 2013

n° 22

page 1/2

Rapporteur : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Dispositif relais du collège George SAND – Convention de partenariat 2013-2014.

Mesdames, Messieurs,

La classe relais est un dispositif de l'Education Nationale qui s'adresse à des élèves du second degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Elle propose un accueil temporaire adapté à ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Créée durant l'année scolaire 2000/2001 à Châtellerault, elle est rattachée administrativement au collège George Sand. Accueillant jusqu'à 12 élèves, elle présente pour chaque jeune une durée d'accueil pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans jamais excéder une année scolaire.

Pour assurer sa mise en œuvre et son développement, un partenariat a été mis en place entre l'Education Nationale, le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la commune en 2013-2014. La commune de Châtellerault met à disposition un éducateur sportif et souhaite participer au financement de la classe relais à hauteur de 1260 €.

* * * * *

VU la circulaire du ministère de l'éducation nationale n°2006-129 du 21 août 2006 relative à l'organisation et au pilotage des dispositifs relais ;

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer une convention entre le Collège George SAND auquel est rattachée la classe relais de Châtellerault, afin de fixer les mises à disposition de personnel et les modalités de financement, tels que prévus à l'article 3 de la convention,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault de mettre à disposition, à hauteur de 70 heures pour l'année scolaire 2013-2014, un éducateur sportif,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault de participer au financement de la classe relais à hauteur de 1260 €,

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 17 octobre 2013

n° 22 page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'Education Nationale, le collège George SAND et la commune de Châtellerault pour l'année scolaire 2013/2014 et toutes pièces relatives à ce dossier.
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1260 euros au collège George Sand pour la classe relais.

Cette subvention sera imputée au compte 65737- service 5200.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 22/10/2013 n° 6787
Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER